

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE
T/PET.11/L.49
17 juillet 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ITALIEN

PETITION DE MM. HAJJI MOHAMUD MOHAMED AFRAH BORACCO ET MOHAMED ALI SCIOBE
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur du
Conseil de tutelle)

MOGADISCIO, 6 JUILLET 1959

DESTINATAIRES : SON EXCELLENCE GIUSEPPE PELLA, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, ROME
CONSEIL DE TUTELLE DES NATIONS UNIES, NEW-YORK
COPIE POUR INFORMATION AU CONSEIL CONSULTATIF, MOGADISCIO

DEPUTES SOUSSIGNES ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE LA SOMALIE ELUS SUR LES LISTES DU PARTI
LIBERAL DE LA JEUNESSE SOMALIE S'ASSOCIANT SENTIMENTS DEJA EXPRIMES PAR MAJORITE
DEPUTES LIGUE DE LA JEUNESSE SOMALIE ET DEPUTE HDMS DEPLORENT ATTITUDE ANTI-
DEMOCRATIQUE ET ANTIPARLEMENTAIRE INFIME GROUPE DEPUTES QUI AU MEPRIS DE LA VOLONTE
MAJORITE ONT TELEGRAPHIE CRITIQUES INFONDEES CONTRE FORMATION GOUVERNEMENT ACTUEL.
LES SUSDITS ONT INUTILEMENT NUI AUTORITE ET PRESTIGE ORGANE SUPREME SOMALIE ALORS
QU'ILS AURAIENT PU LEGITIMEMENT EXPRIMER AU SEIN ASSEMBLEE LEGISLATIVE OBJECTIONS
EVENTUELLES SE SERVANT LEUR VOTE SELON PRATIQUE DEMOCRATIQUE ET PARLEMENTAIRE.
SOUSSIGNES APPLAUDISSENT OEUVRE SON EXCELLENCE ADMINISTRATEUR QUI A DEMOCRATIQUEMENT
RESPECTE VOLONTE ENORME MAJORITE.

HAGI MOHAMUD MOHAMED AFRAH BORACCO
MOHAMED ALI SCIOBE